

## SEANCE DU CONSIEL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2018

Présents : Pierre GILBERT, Jeannine FAIVRE, Bruno CIOE, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD, Sylvain PAUCOD.

Excusé :

Secrétaire : Maryse NICOD.

### DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Trésorier d'Arinthod demande de procéder à une décision modificative pour équilibrer les chapitres 021 (virement de la section de fonctionnement) et 023 (virement à la section d'investissement) pour se faire il convient d'effectuer la démarche suivante :

Diminuer le chapitre 023 de 1 450.00 €

Augmenter le chapitre 021 de 1 450.00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité  
ACCEPTE la décision modificative exposée ci-dessus

### SIDEC

- **Renouvellement adhésion E.lum**

Le contrat adhésion E.lum, c'est un contrat qui comprend l'entretien préventif et curatif, le suivi énergétique et environnemental des installations d'éclairage public, va prendre fin le 27 septembre prochain. La précédente convention a été prise en septembre 2012 pour une durée 6 ans. Le montant annuel de la cotisation s'élève environ à 450.00 €. Il convient de renouveler cette convention pour une période de 6 ans.

Le conseil municipal accepte de renouveler cette convention pour une durée de 6 ans.

- **Désignation d'un délégué à la protection des données personnelles et d'un référent communal.**

Depuis le 25 mai 2018, une nouvelle loi concernant la protection des données personnelles impose aux collectivités de désigner un délégué pour assurer la protection des données personnelles. Le SIDEC propose dans le cadre de la cotisation annuelle de mettre à disposition un délégué à la protection des données. Pour se faire, il convient de mettre en place une lettre de mission.

Il convient en même temps de désigner un référent qui sera en relation avec le SIDEC.

Le conseil municipal accepte de désigner le SIDEC comme délégué pour assurer la protection des données personnelles.

Le conseil municipal nomme Monsieur Pierre GILBERT comme référent auprès du SIDEC.

### RENOUVELLEMENTS DES CONTRATS DE TRAVAIL

- **Contrat de travail de Madame Aude DELIZY**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de travail de Madame Aude DELIZY arrive à expiration. Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Mme DELIZY Aude pour une durée d'un an à compter du 16 mai 2018

- **Contrat de travail de Monsieur Jérémie KRIGER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de travail de Monsieur Jérémie KRIGER arrive à expiration. Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Monsieur Jérémie KRIGER pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le conseil municipal accepte de renouveler les contrats de travail de Madame Aude DELIZY et de Monsieur Jérémie KRIGER pour une année.

### VENTE LOGEMENT MORVAL

Monsieur Bruno CIOE informe le conseil qu'il a reçu des demandes concernant la vente du logement situé sur Morval :

- Un couple s'est présenté, il paraissait intéressé mais ils n'ont pas donné suite.
- Une personne proposait une location-vente, le conseil municipal après réflexion trouve inintéressante cette offre.

Le conseil municipal propose de prolonger le mandat de vente auprès de l'agence CAPI France (Monsieur Jean-François MARTY) jusqu'à fin Août 2018.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Une demande a été formulée par le Club de Tennis de St Julien pour occuper l'abri forestier à titre gratuit le 17 juin 2018. Le conseil municipal accepte à titre exceptionnel de mettre à disposition gratuitement l'abri forestier pour le club de tennis de St Julien le 17 juin 2018.

**Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15**

Le Maire,  
P. GILBERT